

**Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle**

Siège : ACADEMOS – 2 rue plénière – 57420 VERNY

Site internet : www.cd57tt.fr

CONVOCATION COUPE DE LA MIRABELLE**Huitièmes de Finale**

Vendredi 5 mai 2023 à 20h30, à

THIONVILLE – Complexe Multisports la Milliaire, 71 rue Paul Albert

Equipes qualifiées à l'issue de la phase de poule :**Poule 1 :**

CLOUANGE TT 1

MANOM JS 1

HAGONDANGE ES
1

Poule 2 :

KNUTANGE-
NILVANGE TT 1

THIONVILLE TT 1

CLOUANGE TT 2

KONACKER 1

Poule 3 :

FREYMING ST
MAURICE 1

L'HÔPITAL PPC 1

ST JULIEN LES METZ 1

Poule 4 :

MORSBACH ASTT 1

FREYMING ST
MAURICE 2

SARREGUEMINES 1

Poule 5 :

L'HÔPITAL PPC 3

WILLERWALD AS 1

PTIT RED ENCHEN TT
1

Rappel du règlement :

Les rencontres se jouent par équipes composées de 3 joueurs, avec les restrictions suivantes :

- la participation est interdite aux Messieurs et aux Dames dont les points sont supérieurs à 1199 Points
- une équipe ne peut comprendre qu'un seul joueur ou joueuse classé 11 ou 10
- le classement total des 3 joueurs est limité à 2697 points

Le classement de début de saison est pris en compte pour toute la compétition

Tout joueur engagé dans une équipe ne pourra plus évoluer dans une autre équipe pour la durée de la compétition.

Le tableau final est obtenu par tirage au sort intégral effectué à chaque tour.

A chaque tour du tableau final, les équipes perdantes sont éliminées de l'épreuve.

Le règlement complet de l'épreuve est consultable sur le site internet du comité départemental, www.cd57tt.fr, en rubrique « Le Comité de la Moselle / Statuts et Règlements »

Le Juge-Arbitre sera M. Denis OMLOR - 06.73.37.52.74

Un contrôle des licences et des certificats médicaux sera effectué.

La tenue sportive aux couleurs du club est obligatoire, de même que la tenue identique pour l'ensemble d'une équipe.

Le tirage au sort des rencontres sera présenté sur place à partir de 19h30.

Le Responsable de l'épreuve,
Denis OMLOR